

Conseil communal

Décisions du conseil du 16 juillet 2015

➤ Le conseil autorise les dossiers suivants :

- Mme Augusta Sierro pour la création d'un canal de cheminée pour poêle à bois au lieu-dit : « Soumy »
- Mme Marielle Dayer par la société Gauye & Dayer SA pour la modification du projet approuvé le 30 avril 2015 au lieu-dit : « Les Flagnesses (Mâche) »
- M. Pierre-Antoine Sierro pour l'aménagement d'un accès et la construction d'un couvert à véhicules au lieu-dit : « Mâche »
- M. Olivier Baumgartner pour la modification du projet approuvé le 22 mai 2014 au lieu-dit : « Les Granges »
- M. Benoît Sierro pour la construction d'un au lieu-dit : « La Condémine (Euseigne) »
- M. et Mme Frédéric et Magali Fatton par Genolet Promotion SA pour l'agrandissement d'un chalet au lieu-dit : « Louchelet »

➤ Le conseil adjuge les contrats de déneigement suivants :

- le lot 1 (Hérémence, Ayer et Prolin) à l'entreprise Dayer Transports SA
- le lot 2 (Euseigne, Mayens d'Euseigne et Combioûle) à l'entreprise Cône de Thyon
- le lot 3(Bertolennes, Maqueyblan et Léteygeon) à l'entreprise Nicolas Seppey Transports

➤ Le conseil adjuge l'amélioration de la route des Masses à l'entreprise Andrée Sierro SA

- Le conseil adjuge l'amélioration du torrent de Senires à l'entreprise Christian Jean
- Le conseil adjuge des travaux de canalisation et de soutènement à Euseigne à l'entreprise Dumas SA
- Le conseil adjuge les travaux de génie-civil de la liaison Cerise-Mâche et la mise en séparatif de Cerise à l'entreprise André Sierro SA

- Le conseil adjuge le changement d'une pompe à la Step de Combioule à l'entreprise Valélectric Farner SA
- Le conseil adjuge la fourniture d'une surfaceuse pour la patinoire d'Hérémence à l'entreprise Engo SA
- Le conseil décide de réaménager les locaux de l'ancienne poste d'Hérémence pour les mettre à disposition du délégué à la culture et au tourisme ainsi que de la société de développement. Les travaux de peinture sont adjugés à l'entreprise Stany Levrand Sàrl, de carrelage à la société Sé Gé Lathion Sàrl, d'électricité à l'entreprise Dayer & Fils électricité Sàrl et de chauffage à l'entreprise Bruno Genolet & Fils Sàrl

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'HEREMENCE